

Le mal a fait depuis des progrès rapides.

Des prières ont été ordonnées dans toutes les paroisses, par MM. les vicaires généraux.

Né le 28 décembre 1795, Mgr Morlot accomplit sa 67<sup>e</sup> année.

C'est M. l'abbé Buquet qui, sur la demande de Son Eminence, lui a administré l'extrême-onction. Le vénérable prêtre a été, dans ces moments suprêmes, admirable de piété et d'humilité chrétiennes. Il a rappelé, avec un calme tout évangélique, les principaux actes d'une vie irréprochable, toute consacrée à l'Eglise et aux œuvres saintes.

Un nombre considérable d'ecclésiastiques et de personnes du monde affluait au palais de Son Eminence pour voir ce bulletin et s'inscrire au registre déjà chargé de signatures.

L'impression causée par cette mort est des plus vives, et l'on remarque, non sans quelque raison, que le diocèse de Paris ne conserve pas longtemps, depuis Mgr de Cayla, ses archevêques. Les deux prédécesseurs de Mgr Morlot sont morts de mort violente, et, quant à lui, on devait s'attendre, en raison de son âge et de ses forces, à ce qu'il restât plusieurs années encore sur son siège archiepiscopal.

Son Eminence Monseigneur Morlot, archevêque de Paris, est mort hier matin entre six heures un quart et six heures et demie. La douleur est grande parmi le nombreux clergé de la capitale.

François-Nicolas-Madeleine Morlot, natif à Langres le 28 décembre 1795. Ainsy Son Eminence est morte le jour même du 67<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance.

Voici, d'après le bref du diocèse de Paris, l'énumération des titres de l'illustre prêtre :

Mgr Morlot fut sacré évêque d'Orléans le 18 août 1839, archevêque de Tours le 27 janvier 1843, cardinal le 7 mars 1853, archevêque de Paris le 24 janvier 1857. Le 13 août 1857 l'Empereur nomma Son Eminence son aumônier et la créa primicier du Chapitre impérial de Saint-Denis. Mgr Morlot était grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, sénateur et membre du conseil privé et du conseil de régence.

Depuis 25 ans voici le quatrième archevêque que l'église métropolitaine de Paris voit descendre dans la tombe : Mgr de Quelen, M. Affre, tué sur les barricades en juin 1848, Mgr Sibour, assassiné le 3 janvier 1857 par un prêtre dans St.-Etienne du Mont au moment où il officiait, et Mgr Morlot alité au moment même où Son Eminence devait inaugurer la cathédrale de Paris restaurée.

C'était le 5 janvier que Mgr devait aussi procéder dans Notre-Dame à la translation des cercueils des archevêques ses prédécesseurs, déplacés à cause de la restauration de cette basilique. Son propre cercueil sera placé à côté de celui de ses prédécesseurs.

Le corps de S. E. va être embaumé. Il sera ensuite exposé dans une chapelle ardente.

La douloureuse nouvelle était annoncée hier matin à l'archevêché par un bulletin conçu en ces termes :

« Son Eminence Mgr le cardinal archevêque de Paris a rendu son âme à Dieu ce matin à six heures et demie. »

G. VIGNOLO.

Mgr Morlot a succombé à une maladie de cœur, qui s'est compliquée tout d'un coup, à partir de mercredi, d'une congestion sanguine de cet organe et des poumons. Il avait été pris de la maladie il y a douze jours.

voulu écouter une parole raisonnable, et si — ce qu'à Dieu ne plaise ! — mon digne beau-frère quittait ce monde avant ton arrivée, il se passerait de jolies choses.

Ma femme et Hulda sont auprès du malade pour le soigner et veiller à ce que mes prescriptions soient exécutées à la lettre. Elfride ne quitte pas son sofa ; elle a des attaques de nerf continuelles, et elle fond en larmes — vraies larmes de crocodile !

Mille salutations cordiales de ta petite fiancée. Tu l'entends, je lui donne ce titre, bien qu'elle n'en sache encore rien et qu'elle doive tout ignorer jusqu'au moment où tu passeras toi-même à son doigt l'anneau des fiançailles.

Nous t'accueillirons de tout cœur, mon cher Hermann, et si les décrets de Dieu te condamnent à ne plus retrouver ton père, il te restera du moins ton vieux et fidèle père nourricier. » BUNDLER.

Dés qu'Hermann eut achevé la lecture de cette lettre, il se leva et marcha à grands pas dans la pièce. La violente agitation de son âme se lisait sur son visage. Il se promena ainsi une couple d'heures, suivant des yeux par intervalles la marche trop lente des aiguilles de la pendule. C'était une rude épreuve pour son amour filial que la nécessité d'attendre jusqu'au matin, car il avait encore bien des dispositions à prendre avant de partir ; ce ne fut donc que vers quatre heures de l'après-midi qu'il se jeta dans une voiture, épuisé par ses courses et ses fatigues de tout genre.

Il se dirigea vers le sud de la ville, et tout en suivant la Hornsgata, dont la longueur interminable mettait sa patience à l'épreuve, il se rappela pour la première

Son Eminence, qui avait reçu l'extrême-onction, deux jours auparavant, a demandé le Saint-Viatique dans la nuit de samedi à dimanche, à l'heure où il accomplissait sa soixante-septième année.

Le vénérable prêtre avait eu le pressentiment de sa mort ; car on assure qu'il disait, la veille, avec les sentiments de la résignation la plus touchante :

« L'anniversaire de ma naissance sera le jour de ma déviance. »

Le Chapitre métropolitain s'est réuni hier matin afin de pourvoir à la vacance du siège.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 27 décembre.

Les lettres de Rome du 24 portent que les élections pour le conseil provincial de Rome et de la comarca ont été sanctionnées par le pape. Le conseil se réunira le mois prochain. La durée de sa session est fixée à trois semaines. A l'occasion de la fête de Noël, les cardinaux ont rendu visite, mercredi, au roi de Naples. François II a également reçu la visite de l'ambassadeur de France, M. de La Tour d'Auvergne.

Les journaux de Naples assurent que le remplacement du général de La Marmora est décidé. C'est M. Correnti qui succéderait au général avec le titre de gouverneur civil.

Turin, 28 décembre.

Victor-Emmanuel partira le 3 janvier pour Florence, où il passera une grande revue aux Cascines. Quant au voyage de Naples, il est complètement abandonné.

On annonce, pour le 1<sup>er</sup> janvier, l'apparition d'un nouveau journal politique, qui aura pour titre : *Il Pace (la Paix)*.

Turin, 27 décembre.

La Gazette officielle publie une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets sur les manifestations bruyantes qui ont eu lieu dans quelques théâtres italiens. Le ministre ne voit pas dans ces manifestations un caractère politique qu'elles pouvaient avoir sous les anciens gouvernements. Il dit que les Italiens trouvent aujourd'hui dans les institutions libérales des moyens légaux et dignes d'exprimer leurs opinions, et qu'il ne faut pas que dans de paisibles réunions l'ordre soit troublé par les caprices de quelques individus.

D'après la Gazette de Turin, le rapport sur le brigandage, qui a été déposé à la Chambre par M. Rattazzi, ne serait pas l'œuvre du général La Marmora, mais d'un officier de son état-major, qui l'aurait rédigé à Turin. C'est ce qui expliquerait les graves inexactitudes qu'il renferme.

Athènes, 26 décembre.

Lord Elliot a signifié officiellement au président du gouvernement provisoire l'intention du gouvernement anglais de céder les îles Ioniennes à la Grèce et le refus décisif du prince Alfred. On ne parle encore officiellement d'aucun autre candidat.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

S. Exc. le ministre de la guerre opère en ce moment dans l'effectif de l'armée une nouvelle réduction qui, tout en apportant une notable économie dans le Trésor, est le gage des dispositions les plus pacifiques.

La décision suivante, datée du 19 décembre, a été adressée à chaque corps de troupe :

« Les 7,000 militaires des corps de l'intérieur appartenant aux classes de 1836, 1837 et 1838, qui ont été envoyés en congé de six mois le 4 novembre dernier, seront rayés des contrôles des corps pour être inscrits sur ceux de la réserve. »

fois la scène de la veille au théâtre. Il revit distinctement en imagination la pâle et frêle jeune femme ; il se représenta chacun de ses traits, chacune des expressions de sa physiologie ; sa toilette même, sa robe de soie bleue, son chapeau de satin blanc garni de chaque côté d'une rose et d'un myosotis, et jusqu'à la boucle soyeuse flottant sur son cou de neige ; en un mot, toute sa personne, telle qu'il l'avait vue la veille.

Tout à coup il fut tiré de sa rêverie par cette exclamation :

« Attention, ami ! est-ce qu'on passe ainsi sur le corps aux gens ? »

Cette voix ne lui était pas inconnue ; il se la rappelait pour l'avoir entendue la veille. Levant les yeux dans la direction d'où elle partait, il reconnut le vieillard à la redingote bleue, et, assise à ses côtés, la personne dont l'image le préoccupait si vivement. C'était elle-même.

En la voyant ainsi en plein jour, il la reconnut tout à fait, quoique son visage eût pris plus de noblesse et de distinction ; sa mise élégante et de bon goût rehaussait sa grâce et sa dignité naturelles, et elle paraissait plus intéressante encore que par le passé.

Lorsque son regard tomba sur Hermann, ses joues se couvrirent d'une rougeur brûlante. Elle le salua d'un coup d'œil suppliant, plein d'un doux regard indicible, et un geste furtif indiquant son compagnon, qui avait précisément les yeux d'un autre côté, sembla conjurer le jeune homme d'être prudent. Encore un long regard indécis où se peignait la plus vive reconnaissance, puis un mouchoir s'agitait lentement, et l'apparition s'évanouit — car Hermann se proposait de ne voir dans cette rencontre qu'une apparition fugitive.

Comme complément de cette disposition, il y a lieu de faire immédiatement passer dans la réserve un certain nombre de militaires de corps de la ligne qui se trouvent actuellement dans leurs foyers, en vertu de congés de semestre ou en congé à divers titres.

Cette faveur sera accordée de préférence aux militaires libérables en 1863 et à ceux des militaires de 1857 et 1858 qui se trouveront dans un cas d'exemption, ou qui justifieront rigoureusement de la position de soutien de famille. Dans aucun cas, elle ne pourra être étendue aux hommes liés au service dans les conditions de la loi du 26 avril 1853.

Seront également exceptés de cette mesure : Les militaires en congé, à quel que titre que ce soit qui déclareraient être dans l'intention de se rengager.

Les engagés volontaires et les rengagés liés au service en vertu de la loi du 21 mars 1832 qui désireraient continuer le service actif.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite qui demanderaient à rentrer sous les drapeaux. Ceux de ces militaires qui passeront dans la réserve seront remplacés dans leurs grades.

Les militaires rayés des contrôles ne pourront être admis à l'activité qu'en vertu d'une autorisation ministérielle particulière.

A la suite de cette décision, l'état numérique des hommes devant passer dans la réserve a été remis à chaque corps.

Plusieurs préfets de nos principaux départements viennent, dit-on, de recevoir des instructions particulières en vue des chômages industriels des grands centres de fabrication atteints par le manque de coton.

M. le procureur impérial de Lille recevra tous les jours en son parquet, de midi à deux heures, excepté les dimanches et jours de fête.

Le rapport à l'Empereur sur les opérations des caisses d'épargne en 1861, place la ville de Lille au septième rang pour l'importance des versements. Ainsi qu'à Paris, Lyon, Metz, Rouen, Rheims, Besançon, etc., ils ont, du reste, diminué beaucoup. A Paris, la diminution est de 1 million et demi (sur 25 millions et demi en 1861). Ici, de 168,841 fr. (sur 1,652,398 en 1860.)

Le nommé J. Pauwels arrêté à Tournai à la suite d'un vol de deux billets de banque commis au préjudice de M. Bonami Lernoald, a été condamné aujourd'hui, par le tribunal correctionnel de Lille à deux ans de prison et 25 francs d'amende.

Pour répondre aux demandes nombreuses qui lui ont été adressées, la Direction du théâtre de Roubaix vient de prendre, avec M<sup>lles</sup> Scriwaneck, de nouveaux arrangements pour quelques représentations. Inutile d'ajouter que la salle sera toujours comble jusqu'à la dernière représentation.

Dans sa dernière causerie agricole publiée par le Temps, M. Joigneaux s'attache à faire ressortir l'importance de la vulgarisation des connaissances rurales, qu'il place au-dessus des concours régionaux dont l'utilité, dit-il, n'est pourtant pas contestable.

Il ne suffit point, ajoute-t-il, de montrer du beau, de donner une représentation superbe aux habitants des campagnes, d'exciter leur curiosité, de développer l'émulation, de donner de vigoureux coups de fouet à la routine, de prouver que l'on peut faire mieux que ce que l'on fait, et avoir mieux que l'on a ; il faudrait encore donner toutes sortes d'explications, de démonstrations que les concours ne donnent pas...  
« Nous sommes donc heureux — dit M.

haut-escalier de pierre. Bientôt on tira les verrous, et le même serviteur que nous avons vu accompagner Dahl dans le remarquable voyage qui lui fit faire la connaissance d'Elfride, le vieux Pierre, ouvrit la porte et poussa une exclamation de joie à l'aspect de son jeune maître chéri.

« Aussi vrai qu'il y a un Dieu, c'est monsieur Hermann ; comme on va être joyeux chez monsieur le docteur ! »

— Comment va mon père ? demanda impétueusement le jeune homme.

— Ah ! comme ça, monsieur Hermann ; je crois, et monsieur Bundler aussi, qu'il ne s'en relèvera plus ; mais il pourra se passer un peu de temps encore avant que nous perdions mon pauvre bon maître.

Heureux de ne pas être arrivé trop tard pour entourer son père de soins attentifs et recevoir sa bénédiction, Hermann monta l'escalier quatre à quatre, suivi de Pierre, qui lui recommandait en vain de ne pas faire de bruit en passant devant la chambre de madame Dahl.

« Où est mon père ? demanda-t-il, en avançant la main pour ouvrir la porte de la chambre à coucher. Monsieur Pierre le retint et répondit :

— Doucement, doucement, mon cher maître ! La chambre de monsieur votre père est un étage plus haut, et vous ne pouvez pas entrer pour le moment dans celle-ci, car madame Hulda l'occupe. Depuis que monsieur est tombé malade, elle n'a pas quitté de chez nous, et comme dans ces derniers temps elle a veillé plus que de raison, monsieur le docteur passe lui-même cette nuit-ci, et il a envoyé cet ange se reposer. »

Hermann se retira, en proie à une vive émotion, et lorsque Pierre eut repris sa marche, il colla ses lèvres contre la ser-

#### CHAPITRE XX

Cinq jours après, Hermann frappait, à minuit, deux coups légers à la porte de la maison paternelle. Les fenêtres de la chambre à coucher et de la pièce attenante étaient éclairées. Le cœur palpitant d'inquiétude, il frappa une seconde fois. Enfin, il entendit descendre rapidement le

Joigneaux, en terminant son article — de vous dire qu'à Lille, il est fortement question d'ouvrir un congrès à l'occasion du concours du mois de mai prochain. C'est là certainement une bonne pensée, et nous aimons à croire que le projet sera réalisé. On se lasse de voir des toiles peintes, des durham, des dischley et des Essex perfectionnés ; on ne se lasse pas d'entendre des hommes spéciaux parler savamment des affaires de l'économie rurale. Ceux mêmes qui n'apportent rien à la discussion en emportent toujours quelque chose.

La Compagnie du chemin de fer de Lyon fait payer les coupons de ses actions dans les principales gares de son réseau. On annonce que la Compagnie de l'Ouest s'appête à suivre cet exemple.

« Le legs universel, même à titre ré-munératoire, expressément énoncé dans le testament, comprend nécessairement » quand il est fait sans restriction, tous les biens dont le testateur était saisi au jour de son décès. Il ne peut subir aucune réduction. » (Cour de Paris, 27 novembre 1862.)

Hubert-Simon Boivin, simple ouvrier, est mort, laissant un testament par lequel il constituait, comme légataire universel, son neveu Georges Guffroy, pour le récompenser de l'avoir servi pendant vingt-cinq ans, sans gages ni salaire. Boivin était sans fortune, et l'héritage, selon toutes les probabilités, ne devait point dépasser quelques milliers de francs ; mais, à Providence, la veille même du décès de Boivin, une tante, qu'il n'avait jamais vue, laissait à son neveu deux cent mille francs, qui ont singulièrement arroudi l'héritage, laissé par lui à Guffroy. Les huit ou dix héritiers naturels de Boivin, en apprenant ce coup de fortune, ont intenté un procès à Guffroy, prétendant que, dans son testament, Boivin n'avait entendu léguer que sa fortune personnelle, qu'en aucun cas il n'avait pu avoir l'intention de lui attribuer une somme dont il ne se savait même pas possesseur. Mais le tribunal a déclaré les héritiers mal fondés dans leur demande et les a condamnés à payer à Guffroy 1,000 francs d'indemnité pour avoir, par des saisies-arrêts, mis obstacle au recouvrement de sommes importantes, et aux dépens envers toutes les parties.

La cour a confirmé. — Et, malgré ce jugement, malgré cet arrêt, malgré les deux cent mille francs, si légitimement gagnés, il n'est pas probable qu'il y ait de par le monde beaucoup de neveux disposés à travailler, pendant vingt-cinq ans — pour rien, pour le plaisir ; — par dévouement.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 28 décembre 1862.

Sommes versées par 62 déposants, dont 14 nouveaux. . . . . fr. 7,899

16 demandes en remboursement. . . . . 3,650 54

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. Le 29 le 30 hausse baisse  
3<sup>o</sup>/<sub>o</sub> ancien. . . 70.05 70.10 . 5 . .  
4 1/2 au compt. 97.95 98.00 . 5 . .

#### Tribunaux.

La cour impériale de Lyon a rendu, dans son audience du 23 décembre, un arrêt longuement motivé par lequel les quatre représentants du commerce, MM. Rondel, Chanel, Vignet et Lefèvre ont été déclarés coupables d'immixtion dans les fonctions de courtiers, et comme tels condamnés chacun à une amende montant au douzième du cautionnement des courtiers, et à des dommages-intérêts envers la partie civile, variant de 2,000 à 5,000 fr.

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 29 décembre 1862.

La convocation des Chambres est fixée au 14 janvier. On parle d'une transaction entre le gouvernement et les fractions modérées de la gauche et de la droite sur la question militaire.

On fait en ce moment dans la salle des Etats du Louvre les préparatifs pour la séance d'ouverture des Chambres, qui aura lieu, comme nous l'avons dit, le 12 janvier. Dans le monde politique, il se dit que le prince Napoléon, revenu avant-hier de son excursion en Suisse, ne prendra pas la parole lors de la discussion de l'adresse au Sénat.

La nouvelle de la mort de Mgr Morlot a produit dans Paris la plus douloureuse impression.

Le Chapitre de l'archevêché de Paris s'est réuni aujourd'hui à deux heures pour la nomination des vicaires-généraux chargés d'administrer le diocèse pendant la vacance du Siège.

Tandis que nous jouissons d'une température relativement très douce, le froid sévit en Espagne et en Portugal avec une très grande intensité. La neige qui couvre les montagnes depuis quelques semaines déjà, a tombé depuis quelques jours en abondance dans la plaine. Il en résulte un retard marqué dans le service des transports et même dans celui des chemins de fer.

Un journal de Madrid annonce une nouvelle que son invraisemblance fera très difficilement admettre. Il s'agit de la cession de Gibraltar à l'Espagne. L'Angleterre restituant un vol de cette importance, ce serait à croire que l'éternelle mauvaise foi qui la distingue de toutes les autres nations, finit par lui inspirer sinon des remords, chose impossible, au moins certaines craintes dont elle ne peut se défendre en jetant un regard vers un passé chargé de honteuses iniquités.

Les Ganaches viennent d'être sifflées à Nantes. Déjà Caen, Toulouse et le Mans lui avaient fait un aussi digne accueil.

A Nantes, le tapage a été formidable et de nombreux procès-verbaux ont été dressés contre les spectateurs. On ne comprend pas bien cette sévérité qu'on peut appeler excessive.

Si les spectateurs ont été unanimes dans leurs manifestations, il est inutile d'en punir quelques-uns. Et pourquoi le public ne pourrait-il plus protester contre les rapsodies qu'on lui sert tous les jours ? N'est-ce pas le public qui en définitive est appelé à se prononcer sur les chefs-d'œuvre de nos fameux auteurs au abois.

Les étrangers jugent sévèrement le théâtre en France et ils ont raison. Mais ils sont impitoyables envers les courageux auteurs des Ganaches et du *Fils de Giboyer*.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

#### INDUSTRIE ET COMMERCE

##### BOURSE DU HAYRE

du 29 décembre.

COTONS. — Les derniers prix obtenus à Rouen, pour tissus et filés, se maintiennent et même on demande généralement de la hausse. Toutefois les affaires se sont senties de la fin de l'année, cette semaine, et on n'a presque rien fait. — A Mulhouse, même position ; les calicots se vendent encore difficilement : Quant aux filés, ils obtiennent 6 fr. pour tissage mécatène, produits de l'Inde, 6-25 pour produits d'Amérique. Ces derniers ne se trouvent plus, la fabrication en cessant pour ainsi

rure qui gardait l'objet de son respectueux amour. Puis il suivit son guide et entra bientôt dans une pièce grande et fraîche, où son père gisait, les traits bouleversés, dans un lit blanc comme la neige. Le docteur Bundler, installé dans un fauteuil vaste et commode, se leva aussitôt, s'empressa au-devant de son neveu, et le serva sur son cœur avec la tendresse d'un père.

« Dieu soit loué ! il vit encore, murmura Hermann en s'agenouillant auprès du lit. Il sommeille ; a-t-il retrouvé sa présence d'esprit ? »

— Oui, mais il est très faible, et son état est fort grave.

Hermann poussa un profond soupir, appuya sa tête contre le lit, et deux grosses larmes tombèrent sur la main du malade.

« Laisse-le dormir tranquille, mon fils, dit Bundler, et assieds-toi derrière le rideau pour que la lumière n'éclaire pas ton visage. La violente émotion que ta vue lui causerait à son réveil pourrait n'être pas sans danger. »

Hermann obéit, le docteur regagna son fauteuil, et ils engagèrent à voix basse un entretien après lequel ils soupiraient depuis longtemps.

M<sup>lle</sup> EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)

#### Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 30 décembre 1862.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect	» » » » »
3/6 betterave lin . . . . id	» » » » »
3/6 mélas. ind. . . . . id	» » » » »
3/6 fin de grains . . . . id	» » » » »
3/6 de riz. . . . . id	» » » » »
Genièvre. . . . . id	45 » » » »
Anis. . . . . id	50 » » » »